



## INSTRUCTIONS POUR L'ANIMATEUR DE LA CAUSERIE

Ici on présente UNIQUEMENT les renseignements de base. Assurez-vous de personnaliser votre causerie pour votre exploitation et votre établissement.

- ✓ Imprimez des copies de cette feuille pour vous et pour chaque participant.
- ✓ Menez une discussion avec vos travailleurs sur le matériel dans cette feuille à un lieu approprié au sujet. Assurez-vous de donner des exemples concrets dans la mesure du possible.
- ✓ Accueillez les questions.
- ✓ Terminez avec une révision courte des points principaux ou un résumé basé sur la discussion.
- ✓ Remplissez la feuille avec le nom de l'exploitation, le lieu et la date. Faites signer la feuille par chaque travailleur pour confirmer sa présence.
- ✓ Classez votre feuille dans vos dossiers de formation des travailleurs pour documenter l'événement de formation.

COMMANDITÉ PAR :



## ACTIVITÉ DE TRAVAIL

L'opération sécuritaire de la machinerie exige que vous soyez capable de voir votre travail et vous assurer que les autres peuvent vous voir—particulièrement sur les voies publiques. Cela exige l'éclairage et le balisage corrects des machines. Avant de partir pour faire votre travail assurez-vous que tous les feux fonctionnent et sont correctement ajustés.

## CONTEXTE

Que vous travaillez au champ ou transportez une machine agricole, la clé de la sécurité est de voir et d'être vu. Tout feu et réflecteur sur une machine a un objectif spécifique et c'est la responsabilité de l'opérateur, c'est-à-dire vous, d'assurer l'usage correct de l'éclairage et du balisage dans tous les cas.

## Points clés

**Nous avons des Pratiques normales d'exploitation pour la conduite de tout l'équipement motorisé dans notre ferme.** Si vous ne vous en souvenez pas, faites-en une révision—Vous pouvez les trouver : \_\_\_\_\_.

### Symbole pour véhicule lent (SMV).

Ce panneau est triangulaire en orange vif avec bordure rouge. Il doit être solidement monté au centre ou à gauche du centre de tout véhicule agricole ou équipement lent. Assurez-vous qu'il est propre et visible. S'il est décoloré ou endommagé, dites-le-moi et je le ferai remplacer.

**Phares.** Les tracteurs et les autres équipements motorisés doivent être munis d'au moins deux phares visibles de l'avant. Je veux que vous utilisiez les phares de jour comme de nuit pour une visibilité et une sécurité accrues. (Pour des spécifications détaillées sur la façon d'ajuster et d'aligner les phares, consultez les pages *Be Seen, Be Safe* [en anglais seulement] sur le site Web de la Prairie Agricultural Machinery Institute : [www.pami.ca](http://www.pami.ca)).

**Feux rouges arrière.** Les tracteurs et les autres équipements motorisés doivent être munis de deux feux rouges arrière visibles de l'arrière de la machine, montés symétriquement à non plus de 1,5 m (5 pi) à gauche et à droite du centre de la machine et entre 1 et 3 m (3,3 et 12 pi) de haut.

### Feux d'avertissement clignotants jaunes.

Les tracteurs et les autres équipements motorisés doivent être munis d'au moins deux feux d'avertissement clignotants jaunes, visibles de l'avant et de l'arrière de la machine, et placés à au moins 1 m (39 po) de haut. Pour les machines ayant une largeur de plus de 3,7 m (12 pi), il faut que les feux d'avertissement soient montés à moins de 400 mm (16 po) des bords extérieurs de la machine, y compris les roues jumelées, les essieux et becs collecteurs larges. Les feux d'avertissement clignotants jaunes doivent être allumés quand on conduit sur les voies publiques.

**Feux clignotants.** Quand vous conduisez sur les voies publiques, utilisez toujours les feux clignotants. Les bons feux clignotants ont une action à deux volets. D'abord, le feu d'avertissement clignotant

## ATTENTION

Cette information est en général conforme avec la norme M669-02 de l'Association canadienne de normalisation; cependant vous avez la responsabilité de respecter les normes et règlements établis dans votre province.

## PROCÉDURES D'URGENCE / CONTACTS

En cas d'incident ou de blessure, appelez le 911 ou les services d'urgence locaux, ensuite avisez-moi ou votre superviseur.

## AUTRES RESSOURCES

*Be Seen, Be Safe*, par le Prairie Agricultural Machinery Institute (PAMI) (1999), disponible à <http://www.pami.ca/beseenbesafe/beseennf/beseennf.htm> et <http://www.pami.ca/beseenbesafe/beseennf/nitetime1.htm> [en anglais seulement].

jaune dans le sens contraire du virage devient allumé continuellement et puis le feu rouge arrière clignote dans la direction du virage. Si votre équipement ne permet pas aux autres conducteurs de voir vos signaux, prévenez un ou des véhicules d'escorte.

**Réflecteurs et ruban réflecteur.** Ils indiquent aux automobilistes la largeur de votre charge et les aident à juger leurs actions. Assurez-vous que tous les réflecteurs et rubans réflecteurs sont en bon état et remplacez-les au besoin.

- Il faut monter les réflecteurs ou rubans réflecteurs *rouges* pour indiquer les extrémités gauche et droite arrière de toute machine.
- Pour les machines ayant une largeur de plus de 3,7 m (12 pi), des rubans réflecteurs larges *jaunes*, visibles de *l'avant et l'arrière* de l'unité, doivent indiquer les projections des extrémités gauche et droite de la machine.
- Tous les rubans et réflecteurs doivent être visibles et capables d'être vus la nuit d'une distance de 305 m (1 000 pi).

- Quand nous achetons le ruban réflecteur et les lampes nous utilisons uniquement ceux qui répondent aux normes CSA et ANSI pour le matériau réfléchissant.

Les **lampes à faisceau large** ou lampes à usage général sont conçues pour allumer une machine ou le travail au champ. Les lampes à faisceau large orientées vers l'avant doivent être ajustées vers le bas pendant la circulation sur les voies publiques afin de ne pas aveugler la circulation en sens inverse. Les lampes de service ou à faisceau large orientées vers l'arrière doivent être éteintes.

Dans notre ferme nous gardons les lampes, réflecteurs et rubans réflecteurs à :

## COMMENTAIRES / SUGGESTIONS

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom de l'exploitation \_\_\_\_\_

Lieu \_\_\_\_\_

Animateur de la réunion \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

## PARTICIPANTS À LA CAUSERIE SÉCURITÉ

Nom en lettres moulées \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_



SécuritéFermeCanada  
CanadaFarmSafe

Cet outil de producteur a été élaboré par l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA). La tenue régulière de Causeries sécurité, ou réunions de sécurité, avec les travailleurs agricoles est un élément de l'établissement d'un plan de sécurité agricole complet comme précisé dans le Plan de SécuritéFerme Canada, l'outil de gestion des risques opérationnels de l'ACSA pour la santé et la sécurité à la ferme. Pour télécharger la version de base du Plan de SécuritéFerme Canada, visitez [www.casa-acsa/fr/PlanSecuriFermeCanada](http://www.casa-acsa/fr/PlanSecuriFermeCanada), ou contactez le bureau de l'ACSA au 1-877-452-2272 pour en apprendre davantage.

Cette Causerie sécurité a été financée par la société commanditaire exclusive Pioneer Hi-Bred Limited. L'ACSA est financée en partie par *Cultivons l'avenir 2*, une initiative fédérale, provinciale et territoriale, avec un soutien des secteurs agricole et des entreprises.